

Scénographie / atelier

C2A2-01 (Décret 2001)

Cycle : Master Spécialisé (2^e année Master 2 ans)

Quadrimestre : 1 et 2

Volume horaire : 26 h / semaine (720 h / an)

Crédit : 34

Pondération : 18

Obligatoire : oui (uniquement Master Spécialisé)

Langue d'enseignement : français

Lieu : École Supérieure des Arts de la Ville de Liège - Académie Royale des Beaux-Arts de Liège (ÉSAVL-ARBAL), rue des Anglais 21, Liège 4000

Enseignant : Patricia Meus, patricia.meus@esavl.be
Claire Wagemans, claire.wagemans@esavl.be

OBJECTIFS

■ Année dite de « détermination », l'étudiant devra faire preuve d'autonomie et de gestion du travail, être capable de finaliser un travail de fin d'études une « présentation ou représentation », reflet d'une maturité artistique.

CONTENU

■ Réalisation d'une « installation-crédation » dans un espace donné, considéré comme « la vitrine d'un imaginaire artistique ». Pour ce faire, l'étudiant pourra poursuivre des col-

laborations établies les années précédentes et s'enrichir de toutes autres formations en rapport avec son projet artistique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

■ Discussions et échanges réguliers avec l'étudiant, afin de répondre à ses interrogations, qu'elles soient techniques, organisationnelles ou conceptuelles.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

■ Présences de l'étudiant requise aux séances de travail.

Fin du 1^{er} semestre : évaluation par un jury interne.

Fin du 2^e semestre : évaluation des travaux de l'étudiant par un jury externe.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- qualité du travail de mise en forme esthétique de l'espace (conscience de l'espace, créativité, invention formelle, imagination) ;
- aptitude de l'étudiant à traduire matériellement et avec justesse sa « vision » dans un langage plastique ;
- connaissance et utilisation des outils techniques de la création scénographique ;
- aptitude de l'étudiant à la réflexion, à l'analyse critique, à l'auto-évaluation, à l'esprit de synthèse, à la prise de position personnelle tant artistique que culturelle et sociale ;
- aptitude de l'étudiant à la déontologie du métier de scénographe (échange verbal, communication entre les différents intervenants de la création) ;
- constance dans le travail et évolution positive des acquis. Faculté de l'étudiant à comprendre les mécanismes et les composants de la présentation ou représentation scénographique : rapport avec l'œuvre, l'action ; rapport avec le public ; rapport avec le monde.